

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024/12/6

Date de la
convocation :
13 décembre 2024

La séance débute à
18h00
et se termine à 19h25

Acte exécutoire à
compter du :
20 décembre 2024

Affichée en Mairie
le :
20 décembre 2024

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s (21)

M. FOURNIER Lionel, Président
M. RISSER Charles
Mme WAGNER Veronica
Mme MACAIGNE Christèle
M. MARRELLA Vincent
Mme MUHLMANN Aude
M. DUMON Joël

Mme KRAOUCHE Bakhta
Mme OUTOMURO Clotilde
Mme KEUVREUX Anita
Mme COLOMBEY Fabienne
M. CHARO Michel
M. RUPPERT José
Mme DA ROCHA Maria

M. IAFRATE Michel
Mme MOLINA Angélique
M. PELTIER Xavier
M. DOLBEAU Jonathan
Mme INTERRANTE Rose Marie
M. VILLA Victor
Mme STEINBACH Danielle

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

M. Didier NOBILE procuration à M. RISSER Charles

M. SAUDRY Thierry procuration à Mme MACAIGNE Christèle

M. BARBARAS Pascal procuration à M. DUMON Joël

Mme BALZER Lise procuration à Mme WAGNER Veronica

Mme GATTO Josiane procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie

M. BEN ARIF Samir procuration à M. VILLA Victor

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

Mme BENCI Monique

M. IORFIDA Serge

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

6. Dissolution comptable de la régie Réseau de Chaleur.

Par délibération n° 2022/12/4 du 15/12/2022, la commune de ROMBAS a approuvé le contrat de concession à la SEM OMEGA ENERGIES ET SERVICES ROMBAS de la délégation de service public de la gestion du réseau de chaleur et a renoncé à l'exploitation de la régie Réseau de Chaleur. Afin d'acter la dissolution comptable de cette régie, le Conseil municipal doit en acter la répartition entre la Ville et la SEM OMEGA ENERGIES ET SERVICES ROMBAS.

Hormis le véhicule Renault Scénic CG-360-XW qui est repris par la Ville, conformément à la délibération n° 2024/09/12 du 26/09/2024 actant la mise en concession des immobilisations de la régie Réseau de Chaleur, les résultats constatés au jour de la dissolution ainsi que tous les éléments d'actif et de passif seront intégralement transférés à la SEM OMEGA ENERGIES ET SERVICES ROMBAS dans l'état où ils se trouvaient au 31/12/2023, à savoir :

1) Résultats de la régie Réseau de Chaleur au 31/12/2023 :

- Investissement : 175 466,40 €
- Fonctionnement : 869 762,34 €

2) Montant du capital des emprunts au 31/12/2023 :

- 6 749 348,69 €

3) L'opération pour compte de tiers n°01 présente les soldes suivants au 31/12/2023 :

- Opérations de dépenses : 466 942,25 €
- Opérations de recettes : 213 125,00 €
- Solde : 253 817,25 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, par 4 abstentions et 23 pour,

- **ACCEPTE** le transfert intégral des résultats de la régie Réseau de Chaleur constatés au 31/12/2023 ainsi que tous les éléments d'actif et de passif, à l'exception du véhicule Renault Scénic CG-360-XW, à la SEM OMEGA ENERGIES ET SERVICES ROMBAS.
- **APPROUVE** le solde de l'opération pour compte de tiers n°01 dont le dénouement aura lieu dans les comptes de la SEM OMEGA ENERGIES ET SERVICES ROMBAS.
- **ACTE** le remboursement au SGC (Service de Gestion Comptable) de METZ par la SEM OMEGA ENERGIES ET SERVICES ROMBAS des échéances d'emprunt payées en 2024 par le SGC, par débit d'office sur la régie Réseau de Chaleur d'un montant de 314.522,63 €.

- **ACTE** le transfert de la domiciliation de tous les emprunts en cours au profit de la SEM OMEGA ENERGIES ET SERVICES ROMBAS.
- **ACTE** la reprise par la SEM OMEGA ENERGIES ET SERVICES ROMBAS de tous les marchés publics restants ainsi que la libération des retenues de garantie restantes.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 20 décembre 2024

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU